

acomLionel Déglise (E I)

Conditions Générales de Service (CGS)

1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Services (CGS) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles, le **Prestataire**, entrepreneur individuel ayant son siège situé 18 rue Beau soleil à Savenay (44260), SIRET 85159131300016, Code NAF 6201Z (le «**Prestataire**») fournit à ses **Client-e-s** qui lui en font la demande par tout moyen, notamment diverses **Prestations** de sous-traitance, de conseil, d'accompagnement dans le cadre de leurs divers projets.

Toute commande de **Prestations** implique, de la part du ou de la **Client-e**, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Services.

2. Définitions - Règles d'interprétation

2.1. Définitions

Les termes et expressions commençant par une majuscule lorsqu'ils sont utilisés dans le présent **Contrat** ont la signification suivante :

- « **Client-e** » a le sens qui lui est attribué dans le **Devis** ;
- « **Contrat** » a le sens qui lui est attribué à l'article 1 ;
- « **Devis** » a le sens qui lui est attribué à l'article 1 ;
- « **Document(s)** » a le sens qui lui est attribué à l'article 1 ;
- « **Partie(s)** » désigne le ou la **Client-e** et le **Prestataire** ;
- « **Prestataire** » a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
- « **Prestation(s)** » a le sens qui lui est attribué à l'article 1 ;
- « **Tiers** » désigne toute personne physique ou morale ou tout autre entité, qui n'est pas une **Partie** au présent **Contrat**.

2.2. Règles d'interprétation

Les règles exposées ci-après s'appliquent à l'interprétation du présent **Contrat** :

- a) les titres des articles et des annexes sont inclus par commodité et n'affectent en aucun cas l'interprétation de l'une quelconque des stipulations du présent **Contrat** ;
- b) l'usage des expressions « y compris », « en particulier », ou « notamment » implique que l'énumération qui les suit n'est pas limitative ou exhaustive ;
- c) le terme « ou » n'est pas exclusif ;
- d) la définition attribuée à un terme singulier s'applique également à ce terme lorsqu'il est employé au pluriel et vice versa. Il en est de même concernant l'utilisation du genre masculin ou féminin, ou de l'écriture inclusive ;
- e) le décompte des délais exprimés en jours, en mois ou en années doit être fait conformément aux dispositions des articles 640 à 642 du code de procédure civile ;
- f) toute référence à une **Partie** inclut une référence à ses héritiers, successeurs et ayants droit ; et
- g) toute référence à un **Document** s'entend de ce **Document** tel qu'il pourrait être modifié ou remplacé (autrement qu'en violation des stipulations du présent **Contrat**).

3. Documents contractuels

Les **Documents** contractuels sont :

- 1) le **Devis** établi par le **Prestataire** (le « **Devis** ») relatif à la réalisation de diverses **Prestations** pour le compte du ou de la **Client-e** (le ou les « **Prestation(s)** ») ;
- 2) les présentes Conditions Générales des Services.

L'ensemble des **Documents** précités forme ensemble le **Contrat** unissant les Parties (le«**Contrat**»). En cas de contradiction entre une ou plusieurs stipulations figurant dans l'un des **Documents** précités, le **Document** de niveau supérieur prévaudra.

4. Formation du Contrat

4.1. Le **Contrat** n'est formé qu'après la signature du **Devis** par le ou la **Client-e** mentionnant notamment :

- a) la définition et la description des **Prestations** à réaliser ;
- b) la date de début et la durée prévue des **Prestations** ;
- c) les conditions financières (prix, **Devises**, conditions de paiement) ;
- d) et l'adresse de facturation.

4.2. Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le ou la **Client-e** doit retourner au **Prestataire**, par tout moyen à sa convenance, le **Devis** dûment signé avec la mention "Bon pour accord", les professionnel-le-s devant en outre apposer leur cachet commercial. En cas de confirmation de commande par courrier électronique, une mention doit préciser l'adhésion pleine et entière du ou de la **Client-e** aux présentes CGS.

4.3. Une fois le **Contrat** formé, aucune demande de modification ne pourra être sollicitée par le ou la **Client-e** auprès du **Prestataire** sauf accord des Parties.

4.4. Le **Prestataire** s'engage à fournir ses services, selon les délais, horaires et lieux déterminés au préalable, dans la mesure de ses possibilités physiques et techniques.

5. Généralités

5.1. Le ou la **Client-e** reconnaît avoir pris connaissance des compétences administratives et techniques du **Prestataire** avant de solliciter ses services.

5.2. Les horaires de travail du **Prestataires** ont les suivants : du lundi au vendredi, de 10h00 à 19h00.

5.3. Le **Prestataire** s'engage à communiquer ses dates de congés aux **Client-e-s** avec lesquels un **Contrat** est en cours.

6. Conditions générales de vente applicables aux services

6.1. Les services vendus par le **Prestataire** sont des missions de facilitation graphique, des créations visuelles, de l'accompagnement dessiné et production de vidéos.

6.2. Chaque service est négocié selon des critères qui varient en fonction de la spécificité du **Client** ou de la mission.

6.3. Des remises peuvent être accordées selon des points spécifiés dans le **Devis** fourni.

6.4. Le **Prestataire** se réserve le droit de modifier ses conditions générales de ventes, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

6.5. Le **Prestataire** peut demander un ou des acomptes au **Client**.

6.6. Le **Client** peut résilier le **Contrat** en vertu d'un possible droit de rétractation dont il bénéficie conformément au Code de la consommation.

7. Responsabilité du Client

7.1. Le **Client** est responsable des **Documents** et informations transmis à le **Prestataire**.

7.2. Le **Client** doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

7.3. Le ou la **Client-e** s'engage, pendant toute la durée du **Contrat**, à remettre au **Prestataire**, sous simple demande de ce dernier, l'ensemble des données et informations nécessaires à la bonne réalisation des **Prestations**. Le ou la **Client-e** s'engage, en outre, à signaler au **Prestataire**, sans délai, tout événement ou information majeure pouvant avoir une incidence sur les **Prestations**.

8. Tarifs

8.1. Le tarif applicable, les conditions particulières et générales font partie intégrante du **Contrat** et constituent l'intégralité de l'accord entre les parties pour l'accès au produit ou service concerné, à l'exclusion de toute autre condition qui n'a pas été expressément acceptée.

8.2. Les **Prestations** sont fournies aux tarifs et suivant un calendrier prévisionnel indiqués dans le **Devis**. Au-delà de la date d'expiration du calendrier prévisionnel, toute prolongation des **Prestations** sera facturée selon des modalités précisées dans le **Devis**. Les frais ou services compris dans le prix des **Prestations** sont listés dans le **Devis**.

8.3. Les tarifs s'entendent hors taxes, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur lorsqu'il est applicable.

9. Frais annexes

9.1. Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du **Contrat** pourront être facturés au **Client**.

9.2. Les frais et services non compris seront remboursés au **Prestataire**, dans un délai de quinze (15) calendaires à compter de la présentation par ce dernier au ou à la **Client-e** de tout justificatif. Sont notamment exclus du prix des **Prestations** : toute intervention de nuit, week-end et jours fériés, tout autre déplacement que les agglomérations nantaises et de Saint-Nazaire.

10. Facturation

10.1. Le **Client** accepte de recevoir les factures au format pdf par e-mail. Le **Client** accepte les factures électroniques comme de plein droit valables au sens de factures commerciales.

10.2. La contestation éventuelle d'une facture doit être introduite par e-mail auprès de le **Prestataire** dans les 15 jours de l'envoi de ladite facture, la date de l'e-mail envoyé faisant foi.

10.3. Si une erreur dans la facturation est attribuée à le **Prestataire**, celle-ci s'engage à la rectifier et à rembourser immédiatement le trop-perçu si le règlement a déjà été effectué par le **Client**.

11. Conditions de règlement

11.1. Modalités de règlements applicables aux services

11.3.1. Le **Client** accepte le règlement par virement ou par chèque (si seul

mode de règlement possible).

11.3.2. Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est dû à la date de livraison ou au maximum 10 jours après l'émission de celle-ci.

11.2. Incidents de paiement

11.2.1. Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le ou la **Client-e** d'une somme à son échéance entraîne de plein droit :

- a) l'application d'un intérêt de retard égal à cinq (5) % du montant hors taxes concerné par l'incident de paiement, par jour calendaire de retard, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard auquel s'ajoutent les frais bancaires et de gestion supplémentaires ;
- b) l'exigibilité immédiate d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement conformément à l'article D. 441-5 du code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le **Prestataire** se réserve le droit de réclamer une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants ;
- c) l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au **Prestataire** par le ou la **Client-e**, sans préjudice de toute autre action que le **Prestataire** serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du ou de la **Client-e**.

11.2.2. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le **Prestataire** se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des **Prestations** commandées par le ou la **Client-e** ou encore de diminuer et/ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

12. Résiliation

12.1. Annulation de commande

12.1.1. En cas de rupture du **Contrat** avant son terme par le **Client**, celui-ci s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués.

12.1.2. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière de le **Prestataire**, à l'exception des données fournies par le **Client**.

12.2. Incapacité de travail

12.2.1. En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le **Prestataire** se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le **Client** le versement d'indemnités.

12.2.2. Il est admis que le **Prestataire** se doit d'avertir le **Client** dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

12.3. Résiliation pour inexécution

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, le **Contrat** pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet. La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.

13. La force majeure

13.1. Le **Prestataire** ne pourra être tenue responsable à l'égard du ou de la **Client-e** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un-e intervenant-e, les grèves ou conflits sociaux externes au **Prestataire** !, les désastres naturels, les incendies, les épidémies et pandémies, les conflits armés, guerres et attentats, la non obtention de

visas, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du **Prestataire**.

13.2. Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le **Contrat** entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure.

13.3. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du **Contrat** sera poursuivie.

13.3. Les résiliations en cas de force majeure ont pour effet de suspendre les obligations contractuelles du **Prestataire** en cas de cas fortuits ou de force majeure. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du **Contrat**.

13.4. Si les cas fortuits ou de force majeure ont une durée d'existence supérieure à 1 mois, la commande pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnités de part et d'autre.

13.5. En aucun cas, la force majeure ne peut dégager le **Client** de son obligation de payer à au **Prestataire** les **Prestations** dont l'exécution ne serait pas affectée par l'événement ou qui auraient été déjà exécutées à la date de l'événement de force majeure.

14.Principes de cession

14.1. Les **Documents** contenus dans les supports d'un atelier ou d'une formation sont soumis aux droits de la propriété intellectuelle : ils ne peuvent être reproduits, ni cédés à des **Tiers** sans autorisation préalable de le **Prestataire**.

14.2. Les droits de reproduction et de diffusion des créations réalisés lors d'une mission de facilitation graphique sont cédés pour une durée de 10 ans (sauf dans le cadre d'une utilisation publicitaire à échelle nationale ou internationale).

14.3. Le **Prestataire** se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation la mention "Lionel Déglise - Carrémond Rond"

14.4. Le **Prestataire** conserve les droits moraux sur ses créations (droit de propriété, pas de possibilité de modifier le dessin sans son l'accord) sauf mention contraire stipulée dans le **Devis**.

14.5. Le **Prestataire** conserve un droit de publicité sur ses créations (possibilité de mentionner la création sur des supports de communication).

15.Communication

Le ou la **Client**-e reconnaît au **Prestataire**, sans préjudice aux dispositions de l'article 12, le droit de communiquer, pendant toute la durée du **Contrat** et pendant cinq (5) ans à compter de la date de l'expiration ou de la résiliation du **Contrat**, sur tout support et par tout moyen(en ce compris en utilisant le logo ou la marque du ou de ou la **Client**-e), sur la seule existence de leurs relations commerciales sans que le ou la **Client**-e ne puisse réclame un quelconque compensation ou indemnité au titre de cette communication.

16.Protection des données à caractère personnel

16.1 Les données à caractère personnel collectées dans le cadre d'un **Contrat** avec le **Prestataire** comprennent notamment, les nom(s), le(s) prénom(s), l'adresse et toute autre donnée d'identification du **Client** ou de la société qui l'emploie, ainsi que sa profession, son numéro de téléphone et son adresse mail.

16.2. Les données collectées sont traitées pour permettre l'identification du **Client** et assurer les besoins de facturation et d'envoi des produits, pour

faciliter l'exécution et la gestion des services, pour envoyer les informations auquel le **Client** a souscrit.

16.3. Le **Client** dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de modification et de suppression de ses données à caractère personnel conformément à la législation applicable. Il dispose également d'un droit de limitation et d'opposition aux traitements non consentis ou, le cas échéant, le droit de retirer son consentement.

17.Dispositions diverses

17.1. Non-exclusivité

Le **Contrat** n'est aucunement exclusif et n'empêche pas le **Prestataire** de conclure d'autre **Contrat** ou accord avec d'autres personnes physiques ou morales, en ce compris tout concurrent direct ou indirect du ou de ou la **Client**-e, ayant pour objet des **Prestations** similaires à celles prévues au présent **Contrat** et à des conditions qu'il sera libre de déterminer.

17.2. Lieu d'exécution

Sauf stipulation contraire, le siège de la société de le **Prestataire** est le lieu d'exécution des obligations de le **Prestataire** envers le **Client** et du **Client** envers le **Prestataire**.

17.3. Droit applicable - langue

17.3.1. De convention expresse entre les Parties, le **Contrat** sera régi par le droit français.

17.3.2. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

17.4. Acceptation

17.4.1 En signant le **Devis**, le **Client** accepte les conditions des conditions générales ou spécifiques des commandes qui sont toujours partie intégrante aux conditions.

17.4.2. Le **Client** reconnaît qu'il a pris connaissance et compris les clauses énumérées ci-dessus, et qu'il en accepte expressément les termes, sans réserves ni limites.

17.5. Litige

17.5.1. En cas de litige entre le **Prestataire** et le **Client** concernant l'interprétation ou l'exécution du **Contrat**, chacune des parties peut recourir à une procédure de conciliation conformément à la réglementation applicable.

17.5.2. En cas d'échec le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents de Saint-Nazaire, à qui elles attribuent expressément juridiction.